



COMMUNIQUE DE PRESSE du 13 mars 2014

17,1% de femmes têtes de liste aux élections municipales **Parité : entre progrès et résistances**

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) publie en exclusivité les chiffres-clés de la parité dans les candidatures aux élections municipales et communautaires de 2014 à partir des données transmises par le ministère de l'Intérieur.

Quand la loi se prononce : les progrès sont réels

Le HCEfh réitère sa satisfaction face aux avancées démocratiques de la loi du 17 mai 2013, abaissant le seuil de la contrainte paritaire aux communes de 1 000 habitants et plus, et l'élection au suffrage universel des conseiller-ère-s communautaires.

Désormais, 85,3% de la population française vont pouvoir voter pour des listes paritaires, lors des prochaines élections municipales et communautaires, contre les deux tiers précédemment. En effet, les résident-e-s des communes de 1 000 habitants et plus pourront choisir entre des listes composées à part égale de femmes et d'hommes.

Quand la loi est muette : les résistances demeurent

En revanche, dans les communes de moins de 1 000 habitants, non soumises aux contraintes paritaires, 35,4% de femmes sont candidates.

Et dans l'ensemble des communes et intercommunalités, la parité s'arrête là où le pouvoir commence : 83% des têtes de liste sont des hommes¹. Pour les élections municipales, le pourcentage de femmes têtes de liste stagne : il est passé de 16,5%, en 2008, à 17,1% aujourd'hui. Pour rappel, en 2008, 13,8% de femmes ont été élues maires.

15 ans après l'adoption des premières lois dites sur la parité, grâce aux contraintes mises en œuvre, les conseils municipaux sont, avec les conseils régionaux, des collectivités territoriales composées quasiment d'autant de femmes que d'hommes élus. Mais si les progrès sont incontestables parmi les conseiller-ère-s, le partage du pouvoir n'est pas encore une réalité. Et pourtant, 70% des Français souhaitent qu'il y ait plus de femmes maires². Le décalage est manifeste entre les résistances de la sphère politique et la maturité des citoyens et citoyennes.

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de recommandations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

¹ 82,9% d'hommes têtes de liste aux élections municipales et 83,1% aux élections communautaires, toute taille de communes confondues.

² Sondage Ifop, 17 février 2014.